

Diffusion

Mme Salerno

MM. Maudet

Tornare

Mugny

Pagani

Moret

Burri

Macherel

Kanaan

Mmes Charollais

Widmer-Bisevac

Heurtault

Cerde

MM. Brunazzi

Krebs

Lévrier

Zagato

Emeterio

Thierrin

Mermillod

Schweri

Meylan

SCM

Service juridique

Dossiers et documentation

MIS

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

approuvant la délibération du
Conseil municipal de la Ville
de Genève du 18 mai 2010

28 juillet 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Ville de Genève
Administration centrale

Reçu le: 05 AOÛT 2010

Séance CA du:

Décision:

A traiter par:

Copies:

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 18 mai 2010, est approuvée :

Crédit de 624 600 F destiné à la fourniture et à la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur toute la longueur de la verrière du bâtiment scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 624 600 F destiné à la fourniture et mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp pour une production d'environ 63 000 kWh/an, couvrant une surface d'environ 650 m² sur toute la longueur de la verrière du bâtiment scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, y compris toutes les installations techniques pour l'injection du courant créé dans le réseau électrique des Services industriels de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 624 600 F.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Communiqué à :
DIM/SSCO 4
DSPE 1
SIG 1
DARES 1



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat:

A. Lyde Gp